



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
18 juillet 2006  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale  
Soixantième session**  
Point 19 de l'ordre du jour  
**Question de Chypre**

**Conseil de sécurité  
Soixante et unième année**

**Lettre datée du 14 juillet 2006, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 10 juillet 2006, par laquelle le Chargé d'affaires par intérim de la République turque de Chypre-Nord, M. Murat Soysal, vous transmet une lettre de S. E. M. Mehmet Ali Talat, Président de la République turque de Chypre-Nord (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 19 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Baki **Ilkin**



**Annexe à la lettre datée du 14 juillet 2006, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint copie d'une lettre datée du 6 juillet 2006, que vous adresse S. E. M. Mehmet Ali Talat, Président de la République turque de Chypre-Nord (voir pièce jointe).

Le Chargé d'affaires par intérim  
(*Signé*) Murat **Soysal**

## Pièce jointe

La partie chypriote turque continue d'appuyer pleinement les efforts visant à parvenir à un règlement pacifique du problème de Chypre, dans le cadre de votre mission de bons offices et sur la base de votre plan.

Comme vous le savez, le peuple chypriote turc a manifesté sa volonté et sa détermination de parvenir à l'unification de l'île, conformément aux traités internationaux sur Chypre et aux critères des Nations Unies, par le biais d'un vote en faveur de votre plan global de règlement. Il convient également de rappeler qu'à l'issue des référendums, la partie chypriote turque a continué de rechercher un règlement conforme à sa vision.

Compte tenu de la complexité du problème, la recherche d'une solution globale implique nécessairement de faire preuve de rigueur, et les revers subis ne doivent pas nous dissuader de poursuivre nos efforts.

Dans ce contexte, nous avons décidé de proposer une nouvelle initiative qui, en permettant de renforcer la confiance mutuelle, devrait contribuer aux efforts de recherche d'une solution durable.

La teneur de cette initiative est brièvement décrite ci-après :

1. Évacuation des positions : engager des discussions intensives avec la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), sur la base des propositions qu'elle a présentées en juin 1996, afin d'étendre les dispositions de l'Accord d'évacuation des positions de 1989 aux régions de la zone tampon où les deux parties se trouvent à proximité l'une de l'autre.

2. Exercices militaires : les autorités militaires des deux parties évitent d'organiser des exercices militaires faisant intervenir des compagnies mécanisées et de chars de combat le long de la zone tampon ou à portée de vue et à portée de son de la zone tampon.

3. Point de passage de la rue Ledra : coopération avec l'UNFICYP en vue de l'ouverture du point de passage de la rue Ledra. La partie chypriote turque est prête à discuter des modalités permettant d'assurer cette ouverture.

4. Commission de réconciliation : création d'une commission de réconciliation afin de promouvoir la compréhension, la tolérance et le respect mutuel entre Chypriotes turcs et Chypriotes grecs. Cette commission serait composée à égalité de Chypriotes turcs et de Chypriotes grecs.

Dans ce contexte, je voudrais insister sur le fait que la partie chypriote turque est prête à participer à des discussions de fond avec l'UNFICYP et la partie chypriote grecque de façon à finaliser un accord sur les modalités de mise en œuvre de ces mesures de confiance.

En outre, nous sommes favorables à l'extension des opérations de déminage, qui a récemment fait l'objet d'une communication entre les autorités chypriotes turques et l'UNFICYP.

En conclusion, je voudrais réaffirmer à nouveau la détermination de la partie chypriote turque à parvenir à un règlement global du problème de Chypre, dans le cadre de votre mission de bons offices et sur la base de votre plan.

Le Président  
de la République turque de Chypre-Nord  
(*Signé*) Mehmet Ali **Talat**

---